

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 du mois Prairial.

Ere vulgaire.

Mercredi 18 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, de. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Neailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarerent, & adressées franches au cit. FONTAILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er} de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Messidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

POLOGNE.

De Danzick, le 28 mai.

LE roi de Prusse est attendu incessamment dans cette ville. L'objet de ce voyage est de comprimer, dit-on, l'esprit de liberté qui commence à se montrer ici, depuis que la Pologne, à laquelle un traité nous a volés, est en insurrection.

En attendant que Guillaume réussisse dans ce dessein, il a fait prohiber ici l'introduction des papiers publics venant de Pologne, comme on avoit prohibé précédemment celle des papiers venant de France. Mais le despotisme a beau faire, il ne peut pas plus empêcher la circulation de l'esprit de liberté, que celle de l'air : les violences qu'il se permet ajoutent à la haine publique.

Le commissaire de la république de Pologne a été mis en d'arrestation par ordre de la cour de Berlin; mais comme on lui a laissé la ville pour prison, nos concitoyens lui montrent des attentions & des égards qui choquent étrangement le commandant prussien Raumur.

La neutralité armée des cours de Stockholm & de Copenhague, impatiente visiblement le résident anglois dans cette ville, sur-tout depuis qu'on a appris que les escadres combinées de ces deux cours se disposent à mettre à la voile pour faire respecter cette neutralité dans toutes les mers.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 mai.

Toutes les troupes qui se trouvent dans la Haute-Hongrie viennent de recevoir l'ordre de se rendre sur-le-champ en Gallicie. Les mouvemens de la Pologne semblent ne plus être vus avec la même indifférence par notre cabinet, depuis qu'ils

ont pris une confiance vraiment effrayante pour tous les citoyens de cette république.

Luchefini se dispose à quitter cette résidence pour aller rejoindre le roi de Prusse, qui va se rendre sur les frontières de la Pologne.

L'absence de l'empereur jette notre cabinet dans des anxiétés extrêmes, d'autant plus que les événemens du moment exigent des mesures promptes qu'il est bien difficile de prendre, tandis que la majorité de nos forces est concentrée dans la Flandre ou sur le Rhin, & que toutes les autres frontières des états héréditaires se trouvent à-la-fois menacés en Italie, en Hongrie & vers la Turquie d'Europe.

Les derniers avis reçus du Brabant portent que les armées de la république française se grossissent journellement, & que leur activité est si extrême, que le projet d'être toujours à les attaquer, a cédé forcément au besoin de se mettre toujours sur la défensive.

Les Turcs prennent décidément le parti d'attaquer les Russes, & c'est encore une nouvelle guerre pendant laquelle il nous sera impossible de nous en tenir à une exacte neutralité.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Rapport du 28 prairial.

Il ne s'est fait hier & aujourd'hui aucun mouvement dans l'armée.

On ne doit pas passer sous silence une action qui mérite une place distinguée parmi celles qui caractérisent journellement le courage & la bravoure des défenseurs de la patrie.

La compagnie des éclaireurs de la 99^e. & demi-brigade, occupoit tous les postes établis sur les crêtes au-delà de Garzeio. L'ennemi, qui se présentoit par-tout, ne permet-

toit pas à ces postes de s'entre-secourir; quinze hommes de ces éclaireurs, placés en avant, sont attaqués par quatre cents hommes, & soutiennent le feu pendant une heure & demie, & par un feu continu & une fermeté rare, en imposent à cette troupe au point qu'elle n'ose monter jusqu'à eux. Ils changeoient à tout moment de place pour faire feu, & faisoient croire, par cette manœuvre, à l'ennemi, qu'ils étoient très-nombr. Ils manquoient déjà de cartouches & se dispoient à fondre sur lui avec la bayonnette, lorsqu'une compagnie d'éclaireurs de la 19^e. demi-brigade est arrivée à leur secours. Ils ont chargé la bayonnette en avant l'ennemi, qui a bientôt pris la fuite. Le capitaine a fait huit prisonniers de sa main, & de nos quinze braves freres d'armes, cinq ont été blessés, sans que cela ait ralenti le courage des dix autres.

Dans une autre affaire, sur la gauche, en avant de Cazotte, un caporal de la 21^e. demi-brigade, aperçoit un de ses camarades terrassé & traîné par trois ennemis, il s'élançe sur eux, fend la tête au premier d'un coup de sabre, ouvre la poitrine au second, & casse la tête au troisieme d'un coup de fusil, au moment où il vouloit fuir. (On saura demain le nom de ce brave républicain).

Le général en chef de l'état-major de l'armée d'Italie.
Signe, Kervegucn.

De Paris, le 30 prairial.

L'Iphigénie, commandée par le capitaine de vaisseau Pierre Gouët, ayant appareillé le 15 de ce mois des îles d'Hyères, pour revenir au port de la Montagne, fut retenue hors de la jetée par des vents contraires. Bientôt elle aperçut une frégate angloise, qui lui fit des signaux de reconnaissance: *L'Iphigénie* lui répondit par toute la bordée. Le combat s'engagea; il dura depuis un quart-d'heure, lorsque la frégate angloise, se trouvant chahutée de près, fit de nouveaux signaux avec des fusées; elle appelloit à son secours cinq bâtimens de guerre anglois, qui n'étoient pas loin. Lorsque *L'Iphigénie* en eut connoissance, elle reprit sa bordée de terre, en continuant de canonner la frégate angloise, & alla mouiller aux îles d'Hyères; elle est depuis rentrée au port de la Montagne. Malgré le feu du combat, elle n'a eu aucun homme tué, ni même blessé: un boulet lui a emporté seulement une vergue & un mâ de hune de rechange. Tout annonce que la frégate angloise a été fortement endommagée, surtout par la première volée qu'elle a reçue en plein, & qui lui a fait perdre beaucoup de monde. Le capitaine de vaisseau a montré, ainsi que son état-major & son équipage, le courage le plus calme & le sang-froid le plus intrépide: il a aussi développé une grande habileté dans ses manœuvres, de qu'il a eu connoissance de l'approche de ses ennemis en nombre très-supérieur. Si la frégate angloise avoit continué de rester seule, & que le combat eût assez duré pour faire rougir nos boulets, la frégate ennemie seroit indubitablement tombée en notre pouvoir.

Apperçu général de l'Europe, au 1^{er}. messidor.

Au commencement de la guerre actuelle, les puissances coalisées contre la liberté françoise se sont permises réciproquement de s'aider pour anéantir le nouveau gouvernement républicain, érigé par la volonté d'un grand peuple. Deux principaux états avoient formé le projet de se partager l'univers: l'Angleterre devoit avoir toutes les mers, & l'Au-

triche toute l'Europe. Pitt, avec des guinées & des vaisseaux, devoit gouverner l'onde; François, avec des armées & des alliés volontaires ou forcés, devoit soumettre à sa domination tous les petits états ses voisins, après avoir renversé la république françoise. La liberté, le courage qu'elle inspire, l'énergie qu'elle donne à ses défenseurs, devoient à la longue déjouer tant de projets despotiques: mais il falloit pour cela que le nouveau gouvernement françois prit un peu de tenns une attitude fiere & hardie, qui en imposât à tant d'ennemis. Pitt redoutoit le moment où ce gouvernement auroit acquis cette force imposante bien au-dessus de celle de tous les potentats qui commandent à leurs sujets, de s'armer pour défendre les prétentions des trônes; aussi ce ministre anglois mit-il tout en usage pour déchirer le sein de la France, & pour y semer des germes de trahison & de révolte contre la volonté du peuple françois décidément dirigée vers la liberté, & subsidiairement vers celle de tous les peuples de l'univers.

L'Angleterre s'agita, se ruina, se dépeupla pour fixer sur elle-même les regards de toute la terre. L'Autriche en fit autant, & ces deux chefs de la coalition sacrifirent tout jusques à leur existence politique pour donner sur tout. Vains projets que l'image de la liberté françoise a renversés en moins de deux campagnes: toute l'Europe étoit, pour ainsi dire, stationnaire autour de la république triomphante. On ne regardoit, on ne voyoit qu'elle, & à mesure que ses ennemis s'éclipsaient devoient l'éclat d'un peuple libre, les nations les plus sages se demandoient, si elles le seroient encore, en se joignant aux ennemis de la France républicaine. Une neutralité motivée fut la réponse à cette question politique, en Suede, en Danemarck, en Suisse, à Gènes, à Constantinople. La sécurité de ces états neutres fut encore augmentée par la concenance heureuse des Etats-Unis de l'Amérique, qui cueilloient déjà les fruits de la liberté que la France leur avoit aidé à conquérir.

Pitt, car Pitt se trouve par-tout dans cette guerre atroce de la tyrannie contre le liberté, Pitt tenta d'intimider les Américains; il y échoua; il frémit en songeant que la république des Etats-Unis alloit voler au secours de la république françoise. Il projeta donc d'intercepter les secours que deux peuples libres pouvoient se donner: la terreur étoit extrême, les moyens de la calmer devoient être beaucoup à l'Angleterre; il passa au dessus de cette considération, & une escadre formidable fut dépêchée de bonne heure des ports d'Angleterre pour intercepter le convoi de l'Amérique septentrionale.

Ses papiers ministériels disoient aux anglois que la marine françoise avoit été anéantie avec la noblesse qui manœuvroit le pavillon françois. Ces papiers se gardoient bien de dire que l'énergie du peuple françois tout entier étoit capable de suppléer à tout, & on traita de fable à Londres la sortie furtive d'une grande escadre de Br. si. Cette escadre, inférieure en forces à celle de l'amiral Howe, alla à sa rencontre & à celle du convoi d'Amérique; elle la rencontra le 20 prairial, le même jour que la France entière adressoit un hommage pur à l'Être-Suprême, & après un combat opiniâtre, elle arracha à l'escadre angloise une victoire décidée; car les victoires en mer consistent sur-tout à atteindre le but proposé, & le but actuel étoit l'entrée dans nos ports de la flotte venant de la Chétapéack.

Ce moment étoit décisif pour la gloire de la république françoise. Les despotes des mers vaincus sur leur propre élément, vont jeter l'épouvante chez tous les autres ennemis de la liberté françoise. Les détails de cette mémorable journée seront incessamment recueillis, mais ses effets sont déjà assu-

rés; & si
sa propre
sacre, la
rage, Fra
que vous
gouverne
avec une
tous les
jetter de
sur la Vi
l'Univers
évènement
fort chât
Rendons
de l'Univ
union qu
sécurité.
de. Pro
le cœur.

T R A

H. Adm
domeique
n^o. 4;
F. Cardi
gas, rue d
P. B. R
M. S. C
Chabanois
C. Patu
loteries;
A. C. R
de la Lan
A. Rena
rue;
A. J. R
E. J. R
J. B. P
Honoré;
A. Saint
de Chât
A. M. I
ad Garde
F. Lafit
J. L. M
L. Pottier
F. C. V
Invalides;
St. Vito
huffards;
J. Quete
P. Laval
E. Jardi
militaires;
C. M. A
J. B. Mi
police;
P. C. E
M. Gra
Italiens;
M. N. I
maison;
J. L. T
maison;
T. Jaig
C. S. V
F. A. S
C. A. A
J. V. C
J. B. M
N. A. N

rés; & si Pitt ne trouve dans le despotisme qu'il a étendu sur sa propre patrie des motifs de consolation contre un tel désastre, la ruine dans l'opinion européenne sera certaine. Courage, François, que votre confiance dans le gouvernement que vous avez choisi s'accroisse par le brillant succès que ce gouvernement vous a préparé, & dont il est temps de jouir avec une satisfaction vraiment patriotique. Vous voyez de tous les côtés la coalition tremblante; vous voyez la liberté jetter de profondes racines dans les climats les plus opposés, sur la Vistule & sur la Chétouéck. C'est la France seule que l'Univers contemple avec admiration & amour; le dernier événement de l'Océan vient de rompre le premier & le plus fort chaînon de la ligue des despotes contre notre liberté. Rendons cette liberté plus chère que jamais à tous les peuples de l'Univers, & plus terrible à tous leurs despotes. C'est notre union qui fait notre force, & notre force doit assurer notre félicité. Tel est le vœu de tout bon François, qu'il est étonné de prononcer aujourd'hui après l'avoir long-tems porté dans le cœur.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 29 prairial.

- H. Admiral, âgé de 50 ans, né à Aujplet, dépt. du Puy-de-Dôme, ex-dameuque, ex-garçon de bureau à la loterie ci-dev. royale, rue Favart, n° 4;
- F. Cardinal, âgé de 40 ans, instituteur, tenant des pensionnaires étrangers, rue de Tracy;
- P. B. Roullé, âgé de 26 ans, rentier, rue Helvétius;
- M. S. Chevalier, âgé de 34 ans, femme de la Maxinière, rue Chabanois;
- C. Pain-d'Avoine, âgé de 35 ans, concierge de la ci-devant maison des loyers;
- A. C. Renault, âgée de 20 ans, chez son pere, marchand de papier, rue de la Lanterne;
- A. Renault, âgé de 63 ans, marchand papetier & cartier, même rue;
- A. J. Renault, âgé de 30 ans, même rue;
- E. J. Renault, âgée de 60 ans, ex-religieuse, rue de Babylone;
- J. B. Portebœuf, âgé de 43 ans, domestique chez Lemoine-Pleffis, rue Honoré;
- A. Sainatanac, âgé de 22 ans; élève en chirurgie à l'hôpital militaire de Choin-lur-Scize;
- A. M. L. Pamentier, âgé de 52 ans; femme Lemoine-Pleffis, ci-dev. au Garde-Meuble;
- F. Lafosse, âgé de 44 ans, chef de surveillance de la police de Paris;
- J. L. M. Davaux, âgé de 25 ans, commis à la Trésorerie nationale;
- L. Portier de Lille, âgé de 44 ans, imprimeur, rue Favart;
- F. C. Virot de Sombrenil, pere, âgé de 74 ans, ex-gouverneur des Invalides;
- S. Virot de Sombrenil, fils, âgé de 26 ans, ex-capitaine de hussards;
- J. Querenoc-Rohin-Rochefort, ex-noble, âgé de 24 ans;
- P. Laval-Montmorency, âgé de 25 ans, ex-noble;
- E. Jardin, âgé de 48 ans, ex-piqueur du tyran, directeur des transports militaires;
- C. M. A. Sartine, âgé de 34 ans, ex-maire des requêtes;
- J. B. Michonis, âgé de 59 ans, limonadier, ci-devant administrateur de police;
- P. C. E. Boiffancourt, âgé de 27 ans, sous-lieutenant de carabiniers;
- M. Grandmaison, ci-devant Burette, âgée de 27 ans, ex-actrice aux Italiens;
- M. N. Bouchard, âgé de 18 ans, domestique de la femme Grandmaison;
- J. L. Tiffet, dit Biret, âgé de 35 ans, domestique de la femme Grandmaison;
- T. Jargé, âgé de 47 ans, banquier;
- C. S. Vincent, âgé de 45 ans, femme de Grivois;
- F. A. Saurat, âgée de 40 ans, femme de Depremisfai;
- C. A. A. Dupuis, âgé de 49 ans, ex-noble;
- J. V. Corey, âgé de 37 ans, epicier;
- J. B. Marino, âgé de 37 ans, peintre en porcelaine;
- N. A. M. Pradère, âgé de 29 ans;

- A. P. Soules, âgé de 31 ans;
- P. Pannier, âgé de 39 ans, ex-domestique, marchand de bois;
- J. F. Deshayes, âgé de 68 ans, marchand;
- F. A. Ozmme, âgé de 40 ans, ex-officier de paix;
- C. F. R. Durandaz-d'Autherville, âgé de 23 ans, ex-noble;
- L. Lecomte, âgé de 41 ans;
- L. Caradee, âgé de 45 ans, agent de change;
- T. Masfant, âgé de 27 ans, rentier;
- N. J. Egrée, âgé de 40 ans, braiseur;
- H. Menie-Simon, âgé de 53 ans, ex-capitaine de cavalerie;
- J. F. L. Denier, âgé de 42 ans, femme de Sainte-Amarante;
- C. R. E. Sainte-Amarante, âgée de 19 ans, femme de marine;
- L. Sainte-Amarante, âgé de 17 ans;
- G. J. B. Briel, âgé de 56 ans, ex-petite;
- B. Constant, jeune, âgé de 42 ans, gendarme;
- J. H. Buencaux, âgé de 39 ans, ex-officier de paix;
- L. M. F. Saint-Maurice, âgé de 38 ans, ex-prince;
- J. G. Lefeuver, âgé de 46 ans, manicien à Viard, ex-militaire;
- F. Dangé, âgé de 47 ans, rue de la Roquette; ces quatre derniers ex-administrateurs de police;
- M. M. H. Roiffet, se disant comte de Fleury, âgé de 23 ans,

Convaincus de s'être rendus ennemis du peuple, en participant à la conspiration de l'étranger, en tentant, par l'assassinat, la faimée, la fabrication & introduction de faux assignats, la dépravation de la morale & de l'esprit public, le soulèvement des prisons, de faire éclater la guerre civile, de dissoudre la représentation nationale & de rétablir la tyrannie, ont été condamnés à la peine de mort.

Tous ont été conduits au supplice revêtus d'une chemise rouge.

- Lolier, âgé de 57 ans, ex-militaire, ex-curé de Miallette, département de la Dordogne;
- R. A. Giraud, âgé de 57 ans, médecin, ex-intendant des eaux de Vichy;
- A. Bouilli, âgé de 37 ans, officier de santé, à Turenne, département de l'Allier;
- P. Puisse, âgé de 46 ans, notaire & officier public, à Sainte-Marie, département de la Dordogne;
- P. Leillier, âgé de 36 ans, aubergiste, fabricant d'effets, à Reims;
- C. Maret, âgé de 25 ans, à Brest;
- J. C. C. Puffier, âgé de 27 ans, entrepreneur de bâtimens, à Trega, près Brest;

Convaincus d'une conspiration tendante à dissoudre la représentation nationale, à corrompre l'esprit public, à lever des prijets des ennemis de la France, à porter atteinte à la liberté du peuple & à l'autorité de la république, ont été condamnés à la peine de mort.

- P. Balloreau, âgé de 40 ans, cordonnier, à Emballa, département de la Charente;
- F. Balloreau, âgé de 41 ans, laboureur;
- Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Maximilien Robespierre.)

Suite de la séance du 28 prairial.

« Les dépêches de l'armée des Alpes, commandée par Barrere, nous apprennent que nos troupes se font empardes de la vallée de Sture & du fameux poste des Barbades, regardé jusqu'ici comme imprenable. Nous ne pouvons vous lire les dépêches, parce qu'elles annoncent des dispositions qu'on ne peut rendre publiques ».

Le général de division Moreau écrit du quartier-général de Pirmasens, le 25 prairial: « Conformément à ce que je vous avois mandé dans une dernière lettre, les trois divisions de l'aile droite de l'armée de la Moselle se sont mises en marche le 23 du présent; elles occupent les positions de Pirmasens, Horrebach & Biescastel. L'ennemi, qui n'étoit point en force dans cette partie, s'est retiré à notre approche. Nous n'avons perdu dans ces mouvemens que cinq hommes ».

Le général Jourdan écrit, le 26 prairial, du quartier-gé.

néral de Marchienne-au-Pont : « Je vous ai prévenu que nous ayons passé la Sambre, & que Charleroi étoit parfaitement investi : les travaux du siège se pouvoient avec beaucoup d'activité. L'ennemi avoit construit, depuis quelques jours, une forte redoute à environ 150 toises de la place, pour en défendre l'approche. Comme elle nous gênoit beaucoup pour l'établissement de notre seconde parallèle qui va s'ouvrir cette nuit, on a jugé à propos de l'enlever. Dix compagnies de grenadiers, commandés par l'adjudant-général Devaux, ont été chargés de l'expédition qui devoit avoir lieu à onze heures. Au moment où on alloit marcher sur la redoute, le premier bataillon du Bas-Rhin s'est aperçu que l'ennemi faisoit une sortie ; il n'a pas hésité un instant à le charger, & il l'a repoussé de la manière la plus vigoureuse. L'enlèvement de la redoute a été retardé, parce que l'ennemi, voyant revenir son monde dans le plus grand désordre, a battu la générale & a fait un feu terrible tout le tour de ses remparts. Lorsque cette première affaire a été un peu apaisée, nos grenadiers ont marché sur la redoute, & l'ont prise à la bayonnette. Je vous fais passer copie de la lettre du général Hatry, qui commande le siège ; elle vous donnera tous les détails de cette affaire, qui fait honneur aux troupes qui s'y sont trouvées ».

Copie de la lettre du général Hatry, en date du 26 prairial.

« L'objet est rempli, citoyen général, & la redoute est détruite. Il a fallu le faire en plein jour, & exposé pendant quatre heures à un feu très-vif d'artillerie ; mais cela n'a point arrêté les braves troupes qui forment ma division ; elles n'avoient que des bayonnettes à opposer, & l'ennemi a tremblé dans la place en les voyant. On ne peut faire que le plus grand éloge de la manière dont se sont conduites dix compagnies de grenadiers chargés de cette expédition. C'est le citoyen Devaux, faisant fonction de général de brigade qui les a commandés & conduites à la charge, & cette action est une des braves qu'on puisse citer. Tout est rentré, & chacun qui y a participé, chante *ça ira*. Je ne fais encore au juste ma perte ; mais j'évalue le nombre des tués à une dizaine d'hommes, & une vingtaine de blessés, dont beaucoup légèrement. Celle de l'ennemi est très-considérable ; il y a été surpris, & les grenadiers n'ont fait usage de la bayonnette qu'en entrant dans la redoute.

« Un événement assez singulier m'a forcé à retarder jusqu'à deux heures cette expédition, qui devoit avoir lieu hier au soir à 11 heures : au moment où je me disposois à marcher, l'ennemi étoit en chemin pour m'attaquer ; il a rencontré une partie du premier bataillon du Bas-Rhin, qui, sans hésiter, a marché sur lui ; l'ennemi étonné a fui, la générale s'est battue dans la place, & pendant plus d'une heure il a fait de tous ses retranchemens un feu de mousqueterie des plus nourris. Je n'ai pas cru que c'étoit le moment d'exécuter mon projet, le sachant par-tout sur ses gardes ; mais ne voulant cependant pas différer, elle a eu lieu à deux heures du matin. Je crois qu'ils se souviendront long-tems de cette leçon.

« Je ne dois pas oublier la manière dont les sapeurs ont rempli leur tâche, & ceux qui ont été fermes à leur poste méritent les plus grands éloges, ainsi que 200 hommes du bataillon du 44^e régiment, que mon adjudant-général a employés comme sapeurs ».

Le nommé Murat, accusé d'avoir aidé & favorisé les projets hostiles des émigrés, & dont la convention, par son décret du 21 floréal, a annulé le jugement qui ne prononçoit que le bannissement, s'est évadé le 5 nivôse. Un membre observe qu'il est bien surprenant que l'on n'ait instruit la convention qu'à cette époque de l'évasion de ce grand coupable : sur sa motion, l'assemblée décrète que les jugemens rendus par les tribunaux criminels des départemens de la Lozère & de l'Aveyron, pour cause d'émigration, de rébellion ou complicité, ainsi que dans les conspirations de Sallant, Charrier, Alier, Pionibat, Borel, Riviere & Comber, seront envoyés au comité de sûreté générale avec les procédures, pour être examinés, conjointement avec le comité de salut public, & sur leur rapport, être statué définitivement par la convention.

Un autre membre demande que la conduite de tous les tribunaux criminels de la république soit examinée. Cette proposition est renvoyée aux comités de salut public, de sûreté générale & de législation, réunis.

Le commune de la Chapelle-Franciade fait hommage d'une belle gerbe de bled, dont les épis sont parfaitement mûrs.

Le comité de division fait rendre un décret relatif à la circonscription des districts de Wissembourg & de Neuf-Saarverdel.

Séance du 29 prairial.

Coupé, de l'Oise, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport concernant les expériences faites par le citoyen Grenet sur la dessication & les préparations des pommes de terre : l'instruction courte rédigée par le citoyen Grenet pouvant être d'une grande utilité à tous les citoyens, sera insérée dans le bulletin de la convention.

D'après un rapport fait par Ramel, la convention autorise les comités de salut public & des finances réunis à statuer sur les rectifications des erreurs commises dans l'énoncé des noms des créanciers de la république.

Bezard, au nom du comité de législation, présente un long projet tendant à faire rentrer sous la main de la nation les propriétés nationales qui, par l'effet de jugemens illégaux, sont devenus propriétés communales. Après quelques débats, ce projet est ajourné.

On fait lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, & l'on adopte définitivement plusieurs décrets : voici les principales dispositions de l'un de ces décrets :

« La trésorerie nationale tiendra à la disposition du commissaire liquidateur de la liste civile, la somme de 600 mille livres, pour être distribuée provisoirement aux gagistes, pensionnaires & salariés les plus indigens de ladite liste civile, pour les six derniers mois 1791 (vieux style), en proportion d'un maximum de mille livres par an, selon le mode adopté par le décret du 17 germinal : le paiement sera fait aux individus par la trésorerie, conformément au décret du 8 ventôse, sur les reconnoissances du commissaire liquidateur ; le tout à imputer sur ce qui sera reconnu devoir être accordé en définitif à chacun desdits pensionnaires & gagistes, pour participer à ces secours, les gagistes, pensionnaires & salariés de la liste civile, seront tenus de justifier d'un certificat d'indigence dans la forme prescrite par le décret du 17 germinal. »